

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR UNE EXPLORATION PAR L'ETAT DE FONDS INVESTISSANT DANS LES METAUX ET MINERAIS CRITIQUES (AMI-MMC)

De juillet à décembre 2026

Le plan France 2030 a fixé comme objectif stratégique le renforcement de la souveraineté et de la résilience des approvisionnements en métaux et minerais critiques sur toute la chaîne de valeur de l'extraction au recyclage. Cet objectif est corroboré par les travaux de la CE et plus récemment par le sommet du G7 à Evian (juin 2026).

Dans ce cadre, l'Etat, à travers notamment le Secrétariat Général Pour l'Investissement et le DIAMMS, a confié à la Caisse des dépôts et consignations, opérateur pour son compte, la tâche d'explorer les fonds d'investissement d'actifs non cotés dédiés à la thématique des MMC ou ayant une partie de leur stratégie d'investissement relative aux MMC (par exemple fonds industrie, fonds innovations technologiques, fonds économie circulaire incluant le secteur des MMC).

L'objectif de l'Etat est d'investir via des fonds d'investissement privés, en fonds propres ou quasi-fonds propres dans des entreprises (ou projets), sur l'ensemble de la chaîne de valeur des minerais et métaux stratégiques, de l'extraction au recyclage, en vue de sécuriser les approvisionnements de l'industrie française et européenne.

A travers cet AMI, l'Etat invite à nouveau les sociétés de gestion (SG) ayant ou construisant une expertise en matière d'investissement dans le secteur à présenter leur(s) fonds ou leur projet de fonds. Ces fonds peuvent être au stade de la réflexion et de la génération d'idées jusqu'au stade de la levée active auprès des investisseurs.

Les réponses devront présenter, entre autres les éléments suivants :

- ✓ La description de la stratégie d'investissement envisagée ou déjà mise en œuvre
- ✓ La politique ESG envisagée et les référentiels utilisés le cas échéant
- ✓ La sécurisation des approvisionnements des industriels français et européens et les modalités
- ✓ La pertinence de la stratégie du point de vue d'investisseurs privés
- ✓ La description de la société de gestion, sa nationalité, ses agréments, son actionnariat
- ✓ La description de l'équipe de gestion, sa localisation et les perspectives de recrutement le cas échéant (expérience dans l'industrie des MMC, expertise dans l'ESG, track record...)
- ✓ La performance envisagée en lien avec la stratégie (TRI brut et net)
- ✓ Structuration juridique du véhicule, sa nationalité, sa taille, sa gouvernance et les frais de gestion envisagés.

Remarque Importante : L'Etat examinera les réponses et pourra auditionner tous ou certains candidats. Le montant dédié à l'AMI MMC n'est pas défini à ce stade. L'investissement de l'Etat n'est pas garanti.

Informations Pratiques Liées à l'AMI MMC

- Les réponses sont attendues au plus tard au 31/12/2026 à 23h59 date de fermeture de l'AMI-MMC.
- Les réponses devront être rédigées de manière claire et précise (pas de PPT) et le dossier ne devra pas dépasser 5 pages recto verso (hors graphiques et autres illustrations visuelles, soit environ 20 000 caractères espaces non-compris).
- L'AMI-MMC est téléchargeable sur la plateforme Démarches Numériques et sur le site internet de la Banque des Territoires :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/ami-mmc>

<https://www.banquedesterritoires.fr/france-2030/appels-projets-en-cours>

- Le dépôt des réponses s'effectue obligatoirement sur Démarches Numériques à la même adresse.
- Une boîte mail générique Q&R est créée pour faciliter les échanges entre la CDC et les SG. Les réponses aux questions reçues seront envoyées par la CDC au fil de l'eau à partir du 4 août 2026 :

fr2030-mmccritiques@caissedesdepots.fr